AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0995
FR0000035784-FS0528

29 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TRANSITION EVERGREEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société à responsabilité 3F Investissement[1] (21 rue verte, Chemin Bergerie 212, 59170 Croix) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN et détenir 2 759 933 actions TRANSITION EVERGREEN représentant autant de droits de vote, soit 6,87% du capital et 4,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN.

[1] Contrôlée par M. Frédéric Flipo.
[2] Sur la base d'un capital composé de 40 171 460 actions représentant 63 149 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.